

Le ministre confirme le transfert de l'orientation scolaire aux régions. Il prend le risque d'un conflit.

Les organisations syndicales, SNES, FO, CGT, SUD ont été reçues à leur demande par Vincent Peillon le 19 décembre.

Les premières signatures de la pétition nationale ont été déposées.

« Il y a nécessité de faire évoluer le service public de l'orientation »

Pour Force Ouvrière, toutes les revendications demeurent :

□ **pour le ministre**, « *il y a nécessité de faire évoluer le service public de l'orientation, je considère que cela fait partie de notre responsabilité, le service d'orientation territorialisé a été annoncé par le Président de la République* », « *j'assume une meilleure orientation entre l'Etat et les Régions* ».

□ **pour les personnels**, ces choix ont donc des conséquences directes et immédiates. Les réponses du ministre de l'Education nationale ont le mérite d'être claires :

-les COP restent fonctionnaires d'Etat

-les CIO sont transférés avec leurs missions aux régions

-le CIO fonctionnerait désormais avec une convention Région-rectorat

-les COP seraient affectés en établissement scolaire et non plus en CIO

-les COP « volontaires » travailleraient dans un CIO régionalisé. Les autres en établissements scolaires.

-à la question du devenir des DCIO et des personnels administratifs, Monsieur le Ministre répond « il s'agit d'un sujet » !

Disparition du statut des DCIO et des COP et le transfert des CIO à la Région

Pour Force Ouvrière, le ministre confirme la disparition du statut des DCIO et des COP et le transfert des CIO à la Région. Le cadrage national avancé par le ministre des conventions régionales ne constitue pas une protection statutaire.

Tout au contraire, le ministre confirme les orientations de son projet de loi « (art 24) *il (le parcours) est défini sous la responsabilité du chef d'établissement et avec l'aide des parents par les conseillers d'orientation psychologues, les enseignants et les autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations contribuent à la mise en œuvre de ce parcours.*»

Il confirme que la refondation de l'école se fera par sa territorialisation. Il insère sa loi dans l'acte III de la décentralisation.

... / ...

« Si le gouvernement persistait dans cette volonté de faire disparaître le service public d'orientation de l'Education nationale, l'intersyndicale appellerait les personnels à une mobilisation nationale dès la présentation de ce projet de loi ».

Qui peut croire qu'un fonctionnaire d'Etat dans un service régionalisé est un fonctionnaire d'Etat ?

- Les DCIO sans avenir, sans statut, devenus « chefs » malgré eux, de services régionaux,
- Les COP désaffectés de leur CIO pour aller dans les établissements scolaires, « conseillers techniques » (avec d'autres) du parcours d'orientation tout au long de la vie,
- Les personnels administratifs reclassés on ne sait où,
- Les missions statutaires et les droits des uns et des autres supprimés au nom de la convention régionale (carrière, mutations, affectations), leurs conditions de travail piétinées (horaires, congés scolaires).

Qui peut croire qu'un fonctionnaire d'Etat dans un service régionalisé est un fonctionnaire d'Etat ?

Pour Force Ouvrière, c'est la suppression pure et simple de l'orientation scolaire, des services, des missions des personnels.

Le projet de loi Peillon est présenté au conseil des Ministres le 23 janvier

Le ministre ne voit-il pas qu'en maintenant son projet et qu'en décidant la régionalisation de l'orientation, il provoque un conflit avec les personnels ?

Force Ouvrière appelle les personnels à se réunir avec leurs organisations syndicales en assemblée générale :

« Monsieur le Ministre, vos propositions sur le service d'orientation territorialisé, nous n'en voulons pas ; il est encore temps de renoncer.

Pas de transfert des CIO aux régions

Les COP et DCIO veulent rester fonctionnaires d'Etat de l'Education nationale avec leur statut et leurs missions. »

« L'intersyndicale appellerait les personnels à une mobilisation nationale dès la présentation de ce projet de loi. »

Les organisations syndicales SNES, CGT, SUD, SNFOLC, se réuniront à nouveau le jeudi 10 janvier 2013. Elles considèrent dans le communiqué intersyndical suite à l'audience chez V. Peillon que « *les principales inquiétudes des personnels ne sont pas levées* » et les « *appellent à se réunir dès la rentrée de janvier. (...) Si le gouvernement persistait dans cette volonté de faire disparaître le service public d'orientation de l'Education nationale, l'intersyndicale appellerait les personnels à une mobilisation nationale dès la présentation de ce projet de loi.* »

Montreuil, le 20 décembre 2012.